



**CONSEIL COMMUNAL
DE
BASSINS**

**Procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal de Bassins
du jeudi 14 décembre 2017.**

**L'assemblée est convoquée par le bureau, à la demande de la municipalité,
pour le jeudi 14 décembre 2017 à 20 heures à la salle polyvalente avec l'ordre du jour suivant :**

Avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 03 octobre 2017 ;
2. Communication du bureau et de la municipalité ;
3. Réponse à l'interpellation « Bus navette pour les élèves de Bassins : quel cadre pour une dépense raisonnable, nécessaire ou une économie potentielle » ? ;
4. Préavis n° 7/17 relatif à l'approbation de la modification et à l'adaptation du règlement du fonds forestier ;
5. Préavis n° 8/17 relatif au budget pour l'année 2018 ;
6. Nomination d'un membre de la commission de gestion ;
7. Propositions individuelles ;
8. Divers.

Présidence : François Martignier
Secrétaire : Marie-Albane Baquey
Scrutateurs : Jean-Claude Allinger et Rémy Damond

Convoqués : 40
Excusés : 12
Non excusés : 1
Présents : 27
Majorité : 14

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.
Le Président ouvre la séance et salue les auditeurs ainsi que les représentants de la presse.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 03 octobre 2017 ;

Guillaume Hayoz pose la question pourquoi le total des voix n'est pas de 34, mais que de 27 dans les propositions individuelles au sujet de sa demande ?



Le Président répond qu'il y a eu une erreur sur le P.V. Cette proposition n'aurait pas dû être refusée car deux conseillers l'ont acceptée.
Le procès-verbal est refusé par 11 non et 15 absentions.

2. Communication du bureau et de la municipalité ; Informations du bureau :

Le Président souhaite la bienvenue aux deux nouveaux Municipaux, Cécile Martini et Lorenzo Merlanti. Il leur souhaite beaucoup de satisfaction dans cette nouvelle tâche.

Le Président précise que le bureau du Conseil souhaite que les délégués auprès de l'Aise, L'Apec et du Sdis prennent la parole au minimum une fois par année lors des séances du Conseil, ceci dès la prochaine séance du Conseil qui se tiendra au mois de mars 2018 afin d'informer les Conseillers sur les activités de ces structures intercommunales.

Le Président remercie Sonia Pittet, Nathalie Guignard-Pidoux, Nathalie Badertscher, Yvette Badel et Denis Currat pour leur participation au dépouillement des élections communales du 15 octobre 2017 alors qu'il était en vacances.

Les Présidents des commissions, qui ne l'ont pas encore fait, sont priés d'aller donner rapidement les feuilles de présences à la boursière.

Le Président précise qu'en cas de motion, d'interpellation ou de postulat, le ou les Conseillers doivent lui faire parvenir le document par voie électronique afin de pouvoir l'afficher sur le rétroprojecteur lors de la séance.

Afin d'excuser une absence à une séance du Conseil, les conseillers sont priés de l'annoncer par courriel à la secrétaire du Conseil, Marie-Albane Baquey en mettant le Président, François Martignier, en copie.

Le Président remercie Monique Noirot, secrétaire municipale de Bassins, qui part bientôt en retraite, pour sa disponibilité et son agréable collaboration.

Informations de la Municipalité :

Le Président donne la parole au syndic, Didier Lohri qui transmet ses remerciements à Monique Noirot pour son dévouement, sa disponibilité, son humanisme et son humilité durant toutes les années où elle a occupé le poste de Secrétaire municipale de Bassins. Ils ont partagé de nombreuses années dans la bonne humeur. Une page importante se tourne et Monique Noirot va lui manquer. La Municipalité présente à son tour Nathalie Angelo, remplaçante de Monique Noirot et il lui souhaite plein succès.

Les informations de la Municipalité sont annexées.

3. Réponse à l'interpellation « Bus navette pour les élèves de Bassins : quel cadre pour une dépense raisonnable, nécessaire ou une économie potentielle » ? ;

Le Président donne la parole à Marc Mazzariol, Municipal. Il y a un règlement cantonal mais également un règlement sur les transports qui est entré en vigueur le 01.08.2012. Le groupement scolaire de l'Aise est en charge du dossier. La commune organise les transports pour UAPE. Les coûts se rapportant aux transports scolaires et parascolaires sont consolidés dans la rubrique compte n°13



4. Préavis municipal n° 7/17 relatif à l'approbation de la modification et de l'adaptation du règlement du fonds forestier ;

La commission des Finances, par son rapporteur, Nathalie Guignard Pidoux, propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La commission des forêts et alpages, par son rapporteur, Nathalie Badertscher, propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

Monsieur Didier Lohri, Syndic, remercie les Conseillers pour l'accord du préavis.

5. Préavis municipal n°6/17 relatif au budget 2018 ;

La commission des Finances par son rapporteur, Nathalie Guignard Pidoux, propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Le préavis est accepté par 25 voix et 1 abstention.

Laurent Vukasovic, Municipal, remercie les Conseillers pour leur confiance.

6. Nomination d'un membre de la commission de gestion ;

Monsieur le Président lit le courriel reçu de Monsieur Rémy Damond, membre démissionnaire.

« Cher Président,

Ma compagne, Cécile Martini a été élue municipale à la Municipalité de la commune de Bassins.

De ce fait en accord avec l'article 39a du Règlement du Conseil Communal, je démissionne de la Commission de Gestion.

J'ai eu beaucoup de plaisir à m'investir dans une équipe agréable et très qualifiée dans son travail pour le bien de la commune.

Je souhaite la même satisfaction à ma remplaçante ou mon remplaçant élu au prochain Conseil.

Avec mes cordiales salutations. Rémy Damond»

Le Président propose aux Conseillers intéressés à être membre de cette commission de bien vouloir lever la main.

Markus Seitz-Schulze est élu à l'unanimité par applaudissements

Le Président félicite Markus Seitz-Schulze pour cette nouvelle fonction.

7. Propositions individuelles ;

Aucune proposition.

8. Divers



Le Président demande aux Conseillers de lever la main et de donner leur nom avant de poser une question.

Corinne Ruchat prend la parole et informe que le lampadaire de la piscine sur le passage piéton a un dysfonctionnement électrique.

Laurent Vukasovic, Municipal, répond qu'il va signaler ce problème à la « Romande-énergie ». Denis Currat demande s'il est possible que les préavis soient envoyés par avance aux conseillers.

Sylvie Elben répond que ce n'est pas opportun que les Conseillers reçoivent les préavis avant, car ils peuvent être modifiés d'entente entre la Municipalité et la commission

Monsieur Didier Lohri, Syndic, lit l'article de l'envoi d'un préavis qui est de 5 jours ouvrables avant la séance du Conseil communal.

Plus aucune question n'est posée.

Le Président remercie la Municipalité pour l'important travail qu'elle effectue, l'administration communale pour sa précieuse collaboration et les membres du Conseil pour leur participation agréable et constructive.

Le Président souhaite à toutes les personnes présentes ainsi qu'à leur famille de belles fêtes de fin d'année et tous ses vœux pour 2018 !

Le Président lève la séance en invitant les Conseillers ainsi que les auditeurs à partager le verre de l'amitié afin de continuer agréablement cette soirée.

Le Syndic souhaite à son tour de joyeuses fêtes de fin d'année à l'assemblée.

Le Président clôt la séance à 22h00.

Le Président

François Martignier

La secrétaire

Marie-Albane Baquey